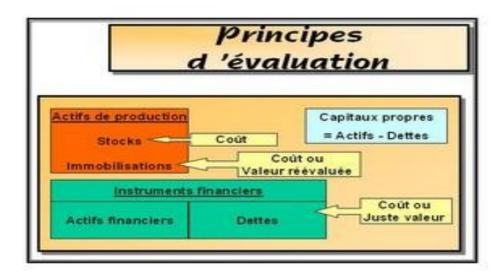
NORMES IAS / IFRS : cours, cas-corrigés, documentation.

Date de création : 05/02/08 Dernière mise à jour : 16/10/08 09:58

Les règles d'évaluation des IAS / IFRS

Règles d'évaluation des IAS/IFRS

Le tableau ci-dessous résume les règles IAS/IFRS fondamentales d'évaluation des principaux éléments du bilan :



Les normes IAS / IFRS distinguent fondamentalement :

- les éléments "de production", c'est-à-dire les actifs utilisés pour les diverses activités du groupe ou de l'entité,
 qui sont évalués soit au coût, soit à la valeur réévaluée. Une seule évaluation est prévue pour les stocks (le coût) car leur renouvellement fréquent fait que le coût reste proche de la valeur actuelle.
- Les instruments financiers (actifs et dettes) qui sont évalués soit au coût, soit à la juste valeur.

En fait, la nuance "valeur réévaluée" et "juste valeur" est assez formelle : elle caractérise la technique comptable, mais, du point de vue de l'évaluation, les deux notions sont équivalentes. Il est donc possible, finalement, à quelques rares exceptions près, de présenter des comptes en juste valeur intégrale (Full Fair Value).

Si ce schéma est globalement exact pour l'essentiel des actifs et passifs les plus courants, certaines catégories particulières d'actifs ont cependant un régime particulier comme ceux liés à des abandons d'activités ou à l'agriculture.

NORMES IAS / IFRS : cours, cas-corrigés, documentation.

Date de création : 05/02/08 Dernière mise à jour : 16/10/08 09:58

Cas 2 - IAS 16 et IAS 36 - Immobilisations corporelles (EXERCICES-CORRIGES IAS et IFRS)

amortissements, depreciations, las 16, las 36, immobilisations corporelles

Cas 02 - IAS 16 et IAS 36 - Immobilisations de production

Auteur MR A AYAD

Un matériel est acquis 20 000 début N1 et est amortissable en 8 ans. Il comporte un moteur d'une durée de vie de 4 ans seulement dont la valeur estimée représente 20 % du prix total.

Début juillet N3, le moteur est remplacé pour 3 600 et l'ancien est repris pour 1 000. Début septembre, un entretien annuel de 500 et des travaux de 7 600 permettant d'accroître les capacités sont supportées. A cette date, comme à l'inventaire, la nouvelle valeur d'utilité de l'ensemble est de 18 000.

Travail à faire :

- 1. Quel est le montant des amortissements à pratiquer fin N1 ? (fournir les explications nécessaires).
- 2. Quels seront les traitements comptables à appliquer en N3 si la valeur d'utilité (Valeur actualisée) est de 16 000 fin N3 et quelles seront les sommes à faire figurer au bilan et au compte de résultat ?
- 3. Quels seront les amortissements à pratiquer en N4 et quelles seront les sommes à faire figurer au bilan et au compte de résultat ?
- 4. Quels seront les amortissements à pratiquer en N5 et N6 si la valeur d'utilité est de 14 000 pour N5 et de 8 000 pour N6 N3 et quelles seront les sommes à faire figurer au bilan et au compte de résultat ?

Cas 2 - IAS 16 et IAS 36 : Immobilisations de production

Corrigé indicatif

Auteur MR A. AYAD

Question 1:

- quel est le montant des amortissements à pratiquer fin N1?

Texte applicable : IAS 16 correspondant à section 1 du SCF « Comptabilisation et évaluation des actifs et Passifs »

COMPTABILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

- 7. Un élément d'immobilisation corporelle doit être comptabilisé en tant qu'actif lorsque:
- (a) il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise; et
- (b) le coût de cet actif pour l'entreprise peut être évalué de façon fiable....
- 12. Dans certains cas, il est approprié de répartir le coût total d'un actif entre ses différents éléments constitutifs et de comptabiliser chaque élément séparément. Tel est le cas lorsque les différentes composantes d'un actif ont des durées d'utilisation différentes ou qu'elles procurent des avantages à l'entreprise selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de modes d'amortissement différents. Par exemple, un navire, le pont, ses cabines, ses cuisines et ses moteurs doivent être traités comme des actifs amortissables distincts s'ils ont des durées d'utilité différentes.

Corrigé:

Le coût total doit être séparé en un élément principal (le matériel) et un composant (le moteur) selon le point 12 de l'IAS 16.

Le coût du composant principal, le matériel, est de 20 000 * 80 % = 16 000, et celui du composant, le moteur, de 20 000 * 20 % = 4 000.

Chacun s'amortit sur son propre coût, pour sa durée probable d'utilisation (on supposera une valeur résiduelle nulle) :

- Amortissement du matériel = 16 000 / 8 = 2 000
- Amortissement du moteur = 4 000 / 4 = 1 000

- quels seront les traitements comptables à appliquer en N3 ?

Texte applicable: IAS 16

Modèle du coût

30. Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

43. Chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément doit être amortie séparément.

46. Dans la mesure où une entité amortit séparément certains éléments d'une immobilisation corporelle, elle amortit aussi séparément le reste de l'immobilisation.

48. La dotation aux amortissements de chaque période doit être comptabilisée dans le résultat sauf si elle est incorporée dans la valeur comptable d'un autre actif.

Dépréciation (perte de valeur)

Texte applicable: IAS 36

60. Une perte de valeur d'un actif réévalué est comptabilisée en charges dans le compte de résultat...

61. Lorsque le montant estimé de la perte de valeur est supérieur à la valeur comptable de l'actif concerné, une entreprise doit comptabiliser un passif si, et seulement si, d'autres Normes comptables internationales l'imposent.

62. Après la comptabilisation d'une perte de valeur, la dotation aux amortissements de l'actif doit être ajustée pour les exercices futurs, afin que la valeur comptable révisée de l'actif, moins sa valeur résiduelle (s'il y a lieu), puisse être répartie de façon systématique sur sa durée d'utilité restant à courir.

Corrigé

Début N3 la valeur comptable du matériel est de 16 000 * 6/8 (amorti 2 ans) = 12 000 et celle du moteur de 4 000 * 2/4 = 2 000.

Le matériel, pour la part principale, est amortissable sur 12 000 / 6 = soit 2 000 pour N3 ().

Le composant remplacé (moteur de N1) est amorti prorata temporis jusqu'à son remplacement début juillet pour 2 000 / 2 * 6/12 = 500. Sa valeur comptable nette, fin N3, étant de 1 500 et son prix de reprise de 1 000, l'entreprise dégagera une perte de l'exercice de 500.

Le nouveau moteur est amortissable sur 4 ans sur la base de son coût d'achat de 3 600 et l'amortissement de N3 est prorata temporis de 3 600 / 4 * 6/12 = 450.

Les frais d'entretien (annuels) constituent toujours des charges de l'exercice et n'ouvrent pas droit à une immobilisation.

Les frais d'amélioration qui augmentent la capacité à générer des ressources s'immobilisent et s'amortissent sur la durée résiduelle de vie du bien *prorata temporis* soit 5 ans et 4 mois (de septembre N3 à fin N8) soit 64 mois au total. L'amortissement de N3 est de 7 600 / 64 * 4 = 475.

La valeur nette comptable de l'ensemble (élément principal, moteur neuf et améliorations) est de 20 275 fin N3. Celle-ci excède la valeur récupérable de 18 000 et une dépréciation de 20 275 - 18 000 = 2 275 doit être constatée.

Rubriques	Base	Amortissement N3	Valeur nette fin N3
Elément principal	12 000	- 2 000	10 000
Ancien moteur	2 000	- 500	Vendu
Moteur neuf	3 600	- 450	3 150
Améliorations	7 600	- 475	7 125
	23 200	- 2 925	20 275
Valeur d'utilité			18 000
Dépréciation			2 275

Les Etats financiers (bilan et résultat) de N3 comporteront les informations suivantes :

Bilan	N3	N2
Immobilisations de production	18 000	14 000

Résultat	N3	N2
Charges d'entretien	500	500
Charges d'amortissements	3 425	3 000
Charges de dépréciation	2 275	-
Pertes sur cessions	500	-

Question 3:

- quels seront les traitements comptables à appliquer en N4 ?

En toute logique, la dépréciation de 2 275 ne s'impute qu'à l'élément principal et aux améliorations dont la durée de vie excède de 5 ans celle du moteur (3.5 ans). Pour cet exercice, la valeur nette, après amortissement, est inférieure à la valeur d'utilité de 1 870 qui sont réintégrés à la valeur de l'immobilisation.

Les calculs sont les suivants :

Rubriques	Base	Amortissement N4	Valeur nette fin N4
Elément principal	10 000		
Améliorations	7 125		
Dépréciation	- 2 275		
	14 850	- 2 970	11 880
Moteur neuf	3 150	- 900	2 250
	18 000	- 3 870	14 130
Valeur récupérable			16 000
Dépréciation (reprise)			- 1 870

Les documents (bilan et résultat) de N4 comporteront les informations suivantes :

Bilan	N4	N3
Immobilisations de production	16 000	18 000

Résultat	N4	N3
Produits : reprise sur dépréciations	1 870	-
Charges d'entretien	500	500
Charges d'amortissements	3 870	3 425
Charges de dépréciation	-	2 275
Pertes sur cessions	-	500

Question 4:

- quels seront les traitements comptables à appliquer en N5 ?

Pour l'exercice N5, la valeur nette, après amortissement, est inférieure à la valeur d'utilité. Le solde de la provision (405) est réintégré au résultat et à la valeur comptable du matériel, mais l'IAS 16 interdit que le solde de juste valeur (14 000 – 10 260 – 405 = 3 335) soit ajouté à l'immobilisation car il s'agirait alors d'une réévaluation (qui ne serait possible qu'en cas de changement de méthode, pour l'ensemble des biens de même nature).

	Base	Amortissement N5	Valeur nette fin N5
Elément principal, améliorations	11 880	2 970	8 910
Moteur neuf	2 250	- 900	1 350
	14 130	- 3 870	10 260
Valeur récupérable			14 000
Dépréciation (reprise)			- 405

Les Etats financiers (bilan et résultat) de N5 comporteront les informations suivantes :

Bilan	N5	N4
Immobilisations de production	10 665	16 000

Résultat	N4	N3
Produits : reprise sur dépréciations	405	1 870
Charges d'entretien	500	500
Charges d'amortissements	3 870	3 870

Question 4

- Quels seront les traitements comptables à appliquer en N5 ?

Pour N6, la valeur récupérable est à nouveau inférieure à la valeur comptable après amortissement, une nouvelle dépréciation n'est à constater.

N6 fin N6

Elément principal, améliorations	8 910		
Reprise de dépréciation	405		
	9 315	- 3 105	6 210
Moteur neuf	1 350	- 900	450
	10 665	- 4 005	6 660
Valeur récupérable			8 000

Les documents (bilan et résultat) de N6 comporteront les informations suivantes :

Bilan	N6	N5
Immobilisations de production	6 660	10 665

Résultat	N6	N5
Produits : reprise sur dépréciations	-	405
Charges d'entretien	500	500
Charges d'amortissements	4 005bc	3 870

IFRS 6 - Prospection et évaluation de ressources minérales (DOCUMENTATION)

carrières, exploration, ifrs 6, mines, ressources minérales

IFRS 6 - Prospection et évaluation de ressources minérales

Résumé :

L'IFRS 6 traite de la comptabilisation des frais de prospection et d'évaluation des ressources minières.

Les frais afférents se comptabilisent à l'origine au coût puis, par la suite, au coût ou à la valeur réévaluée.

Ils sont traités selon l'IAS 16 ou l'IAS 38 selon leur nature corporelle ou incorporelle.

Pour voir « IFRS 6 - Prospection et évaluation de ressources minérales »

•			
•	Cas 2 - IAS 16 et IAS 36 - Immobilisations corporelles		
•	SIC-10 - Aide publique — Absence de relation spécifique avec des activités opérationnelles		
•			

IFRS 8 - Secteurs opérationnels (DOCUMENTATION)

las 14, ifrs 8, secteurs d'activités, secteurs opérationnels

IFRS 8 - Secteurs opérationnels

L'IFRS 8 remplace l'IAS 14 *Information sectorielle* publié le 29-09-2003 au Journal Officiel de l'Union européenne. Il entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 01-01-2009, mais une application anticipée est possible.

Résumé: Une entité doit fournir des informations sur ses secteurs opérationnels tant dans ses comptes individuels que consolidés.

Un secteur opérationnel est une composante de l'entité qui est susceptible d'entraîner des produits et des charges, dont les résultats sont périodiquement vérifiés par le décideur (PDG, Conseil d'Administration par exemple) et pour laquelle des informations distinctes sont disponibles.

Pour chaque secteur, les informations concernent les principales lignes du résultat, les actifs et les dettes affectées.

L'entité doit également fournir des informations sur les produits par zone géographique et sur les principaux clients.

« IFRS 8 - Secteurs opérationnels »

